A Genève, le parcours d'un condamné soumis à un placement impossible

JUSTICE Le détenu devait rejoindre le centre éducatif de Pramont, en Valais, mais cette mesure n'a jamais pu être mise en œuvre. La défense dénonce les défaillances de l'Etat dans la prise en charge des jeunes adultes ayant commis une infraction entre 18 et 25 ans et dont le comportement nécessite un encadrement socio-éducatif

FATI MANSOUR

🟏 @fatimansour

«Si votre but est de me rendre complètement taré, gardez-moi à Curabilis.» Chris*, détenu congolais au parcours de vie chaotique, n'y va pas par quatre chemins pour décrire sa descente aux enfers au sein de l'établissement destiné aux délinquants souffrant de troubles mentaux. Condamné initialement à 2 ans de prison, peine suspendue au profit d'un placement pour jeunes adultes, il n'a jamais pu intégrer le centre éducatif de Pramont. Depuis lors, sa révolte lui vaut une mesure plus liberticide. «Cela fait cinq ans que je suis en prison. Je vais de mal en pis. Ça crie au fond de moi», expliquait-il ce mardi aux juges genevois chargés de statuer sur son avenir carcéral.

Né à Brazzaville, forcé à l'exil en raison des conflits qui ravagent la région, Chris est envoyé chez sa grand-mère à Genève. Il arrive en 2002, présente rapidement des troubles du comportement et de l'apprentissage. L'adolescent, placé dans des foyers en raison de difficultés relationnelles avec sa famille, va multiplier les fugues et les séjours en psychiatrie. En rupture scolaire, il commence à abuser des drogues. Cannabis, LSD, MDMA, héroïne, cocaïne, tout y passe. La justice des mineurs tente un cadre, les psychiatres multiplient les diagnostics et les traitements.

Changement de cap

Ses 18 ans à peine fêtés, il est arrêté en décembre 2014 et placé en détention provisoire à Champ-Dollon. Jugé en juillet 2015, le jeune homme est reconnu coupable de brigandage pour avoir racketté le téléphone portable de deux mineurs. Il est également condamné pour s'être introduit chez sa grandmère et avoir pris la voiture de son com-

pagnon. Tout cela dans un état second. A l'époque le Tribunal correctionnel s'écarte de la mesure institutionnelle préconisée par l'expert et se rallie à l'avis du thérapeute qui privilégie un placement dans une structure fermée de type éducatif, plus adaptée au trouble dyssocial, au jeune âge et aux possibilités d'évolution de Chris.

«Vous m'avez rendu encore plus con qu'avant»

CHBIC*

Le jeune homme acquiesce au placement à Pramont, seule institution romande existante, mais celui-ci n'aura jamais lieu. La liste d'attente est longue et les places sont rares. Pire. En juin 2016, l'ancien conseiller d'Etat valaisan Oskar Freysinger décide de donner la priorité à la prise en charge des mineurs. Cette pratique sera abandonnée en mars 2019 par le nouveau ministre Frédéric Favre, lequel ouvre à nouveau la porte à l'admission d'une proportion de jeunes adultes.

Mais c'est trop tard pour Chris. Transféré à La Brenaz après sa condamnation, attendant vainement son transfert à Pramont, il multiplie les altercations verbales et physiques avec les gardiens, se drogue derrière les barreaux et écope de cinq sanctions disciplinaires. «C'est le début de la dégringolade», comme dira son avocate, Me Saskia Ditisheim, à l'heure de plaider les déficiences de l'Etat et l'absence de structures adaptées.

En février 2017, le Tribunal d'application des peines et des mesures (Tapem) prononce un traitement institutionnel en milieu fermé (article 59 du Code pénal) en lieu et place du socio-éducatif (article 61 CP). La voie est toute tracée pour une entrée à Curabilis. Celle-ci a lieu cinq mois plus tard. Dans ce centre pour «internés», Chris continue de fumer du cannabis et d'affronter les gardiens. La direction dépose plainte trois fois et le jeune homme écope de trois ordonnances de condamnation pour ses menaces verbales et gestuelles. Interrogé par le Tapem sur cette colère, il explique: «Ils me provoquent et me parlent mal. Je n'arrive pas à résister.»

Tout n'est pas qu'échec, relève pourtant la juge Laurence Viollier en référence au dernier certificat médical qui atteste d'un bon lien thérapeutique, d'un effort considérable, d'une baisse de l'agressivité, d'une meilleure gestion de la frustration et d'un investissement dans le travail à la buanderie et dans le nettoyage des vitres. Un certificat qui conclut: «La suite de la prise en charge nécessite qu'il puisse se projeter dans l'avenir. Un projet de placement dans

un lieu adéquat devra être réfléchi au plus vite, ce qui nous permettra de le préparer, notamment avec un programme de conduites.»

Toujours le dessin

Un mieux malgré la souffrance? Chris ne saisit aucune des perches tendues par le tribunal. Accroché à son stylo comme à une bouée, celui qui rêve d'entrer en art déco et de devenir couturier dessine sur une feuille tout en marmonnant: «Vous m'avez rendu encore plus con qu'avant.»

Pas de quoi décourager Me Ditisheim, qui a la voie libre (le procureur brille par son absence) pour défendre ce client désespéré et dénoncer la perversité de cette mesure institutionnelle: «On essaie de l'aider mais on l'enfonce.» L'avocate critique aussi l'inaction du Service d'application des peines et des mesures, qui n'a pas mis en œuvre la nouvelle expertise psychiatrique pourtant demandée expressément par ce même tribunal en août 2018.

Un argument qui porte. Après une courte délibération, le président Dario Nikolic annonce que la procédure est suspendue. Le Tapem ordonne luimême cette expertise qui devra lui permettre de décider si un allègement ou une levée de la mesure est possible. «On se reverra après», dit-il à Chris, qui range ses dessins.

* Prénom ficti

MAIS ENCORE

Appel contre la violence en Irak Le rapporteur spécial de l'ONU contre la torture, le Zurichois Nils Melzer, demande

contre la torture, le Zurichois Nils Melzer, demande des investigations contre les responsables de recours excessif à la force en Irak. Mardi à Genève, il a appelé le gouvernement à empêcher des violences contre les manifestants. ATS

Pas de durcissement de la loi sur le CO2

CLIMAT La commission du Conseil national se rallie pour l'essentiel au Conseil des Etats. Les demandes supplémentaires du camp rose-vert sont rejetées

BERNARD WUTHRICH, BERNE

@BdWuthrich

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE) du Conseil national aimerait traiter la révision de la loi sur le CO2 lors de la session de décembre pour tourner la page et passer ensuite à autre chose, mais elle n'est pas sûre d'y arriver, précise son président, Roger Nordmann (PS/VD). Lors de sa séance de lundi et de mardi, elle a suivi dans les grandes lignes les décisions du Conseil des Etats. Elle approuve la majoration du prix du diesel et de l'essence de 10 centimes au maximum jusqu'en 2024, de 12 centimes ensuite, et pas davantage. Ce renchérissement sert à compenser les importations de carburants.

Points en suspens

Elle est d'accord de fixer comme objectif une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 50% d'ici à 2030. Comme attendu à la suite de la progression des Verts aux élections du 20 octobre, une demande a été déposée de porter l'effort à 60%, mais elle n'est soutenue que par une minorité. Et 60% des mesures de réduction des émissions nocives devront être réalisées en Suisse. Deux amendements du camp rose-vert ont demandé de porter la part indigène à 66% voire 75%, mais elles ont été rejetées.

La CEATE se retrouvera à fin novembre pour traiter les points en suspens, pour lesquels elle a demandé des précisions à l'administration et prévoit de procéder à quelques auditions, ajoute Roger Nordmann. Ces éléments sont la taxe sur les billets d'avion, le fonds pour le climat, le domaine des bâtiments, les valeurs cibles des véhicules importés et les prescriptions applicables aux camions. Elle décidera alors si la révision, contre laquelle un référendum est déjà annoncé, pourra être traitée en décembre.

JEUNES DÉTENUS

Une situation tendue en Suisse romande

Un autre détenu a eu plus de chance que Chris. Mais il s'en est fallu de peu. Ce jeune Afghan de 19 ans, condamné fin octobre 2018 à Genève à 4 ans de prison pour tentative de meurtre, allait devoir exécuter sa peine et voir sa mesure applicable aux jeunes adultes annulée faute de pouvoir entrer à Pramont. Il a été «repêché» in extremis grâce au revirement valaisan. «L'évolution de mon client est très favorable», se félicite aujourd'hui son avocat, Me Nicola Meier

Si ce centre éducatif fermé admet désormais à nouveau des jeunes adultes, la situation n'en demeure pas moins très tendue en Suisse romande pour l'exécution des articles 61 CP. «Il n'y a aucun projet en

cours pour un nouvel établissement. Seul le Valais prévoit d'agrandir Pramont, par étapes, et sur un horizon de cinq à six ans», précise Blaise Péquignot, le secrétaire général de la Conférence latine des chefs des Départements de justice et police. Il devrait y avoir 18 places de plus sans que l'on sache encore quelle sera la proportion dévolue aux majeurs.

Selon les chiffres arrêtés au 30 septembre dernier, Pramont accueille 4 jeunes adultes et 19 mineurs. Sur la liste d'attente figurent 2 jeunes adultes et 17 mineurs. «Des pistes doivent être examinées pour remédier à ce manque de places», ajoute Blaise Péquignot. Le sujet sera aussi au menu de la prochaine réunion des ministres latins concernés.

FA. M.

PUBLICITÉ

